



ÉCOLE 036
395, boul. de l'Amérique-Française, Gatineau, J9J 0M2
(819) 685-2615
Ecole036@csspo.gouv.qc.ca

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 28 septembre 2021 à 18h30 par visioconférence

1. Préliminaires

1.1 Ouverture et vérification du quorum (début de la séance 18h33)

Sont présents : M. Adam Gagnon, directeur Mme Princia Raelina
 Mme Julie Charron Mme Jacinthe Leblanc
 Mme Erika Bernard Mme Jacinthe Roy-Proulx
 Mme Janie Martin M. Cimon Châteauvert
 Mme Josie-Anne Pilon Mme Valérie Savard
 Mme Julie Hébert plusieurs membres du public

Sont absentes : Mme Marie-Chantal Cabot, secrétaire
 Mme Claire Loyer, Tech SDG

Le début de la réunion est présidé par M. Adam Gagnon, directeur. La secrétaire pour cette séance est Mme Valérie Savard.

1.2 Nomination d'un/une secrétaire de réunion

M. Gagnon demande à Mme Valérie Savard d'être secrétaire pour cette réunion.

Proposée par Mme Jacinthe Roy-Proulx.

CÉ-21-22 #1

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Mme Princia Raelina

CÉ-21-22 #2

1.4 Questions du public

Aucune question

1.5 Élection du/de la président(e) du conseil d'établissement 2021-2022

Mme Julie Charron propose la candidature de M. Cimon Châteauvert qui accepte la nomination.

M. Châteauvert est élu par acclamation.

CÉ-21-22 #3

1.6 Élection d'un membre de la communauté

Puisque le membre de la communauté doit être élu parmi des candidats « non-parent », M. Châteauvert propose de reporter ce point à une réunion ultérieure afin de mieux publiciser le poste à combler et avoir des nominations.

Proposition acceptée à l'unanimité.

CÉ-21-22 #4

2. Décisions

2.1 Règles de régie interne 2021-2022

M. Châteauvert propose de former un sous-comité afin de discuter des modalités et d'élaborer une ébauche des règles de régie interne du CÉ de l'école 036. Mme Valérie Savard et Mme Jacinthe Leblanc se portent volontaires pour cette tâche à effectuer en collaboration avec M. Gagnon. Date de rencontre à venir.

Mme Leblanc propose de mentionner les votes courriel ainsi que les visioconférences dans les règles.

2.2 Calendrier des rencontres du CÉ

M. Gagnon propose de tenir les réunions les 1ers lundis de chaque mois, soit :

- 4 octobre 2021
- 1^{er} novembre 2021
- 6 décembre 2021
- 7 février 2022
- 7 mars 2022
- 4 avril 2022
- 2 mai 2022
- 13 juin 2022

Proposé par Mme Valérie Savard

CÉ-21-22 #5

2.3 Horaire d'école (modèle collaboratif)

Visionnement d'une capsule vidéo présentant ce qu'est la CAP (Communauté d'apprentissage professionnelle).

Selon l'horaire traditionnel, 8h50 à 15h45, les élèves bénéficient de 5h d'enseignement par jour, soit 50h sur 10 jours.

Afin de bien mettre en pratique cette CAP, les enseignants nécessitent des rencontres régulières pour discuter, mettre en place certains projets et faire des suivis etc. Le but de l'horaire modèle collaboratif est de remodeler les périodes d'enseignement pour atteindre ce 50h, mais à l'intérieur de 9.5 jours afin de permettre aux enseignants de se réunir un après-midi tous les 10 jours. Cet horaire serait rotatif, de façon à permettre ces rencontres à chacun des degrés à des journées différentes. Lors de ces après-midi rencontre, les élèves seraient pris en charge par des éducateurs/trices du service de garde sans frais supplémentaires pour les parents. Certains détails restent à déterminer, dont l'heure à partir de laquelle les parents pourraient récupérer les enfants.

L'horaire serait donc comme suit : 8h40 à 15h47 9 jours sur 10

8h40 à 13h26 1 jour sur 10 avec pm SDG

Questions :

Mme Leblanc demande si les élèves non-inscrits au SDG seraient pris en charge également. M. Gagnon rassure que oui et sans frais supplémentaires.

Mme Hébert demande quel sera l'impact sur le transport scolaire si l'heure de début des classes est à 8h40 VS 8h50. M. Gagnon explique que l'arrivée des autobus se fait entre 8h30 et 8h50. C'est là que la coupure de temps se fera avec la possibilité de réajustement au besoin.

Mme Hébert demande également quelle est l'utilité des rencontres chaque 10 jours VS les journées pédagogiques. M. Gagnon explique que les rencontres aux 10 jours seront concentrées sur les élèves avec les enseignants et professionnels d'un cycle (ou degré) seulement. Les journées pédagogiques sont moins spécifiques, regroupe tout le personnel, est inter-cycle etc.

Mme Roy-Proulx demande pourquoi les « petites journées » seront différentes selon les niveaux et si la planification du SDG sera connue d'avance. M. Gagnon explique que trop de personnel serait nécessaire si tous les niveaux avaient leur « petite journée » en même temps. La planification des activités éducatives sera faite à l'avance et selon le niveau des élèves.

Mme Roy-Proulx exprime son inquiétude face à l'ajout de 2 min à la fin des classes qui pourrait potentiellement se transformer en plusieurs minutes...

M. Châteauvert affirme que le modèle collaboratif serait souhaitable pour harmoniser les pratiques. Au SDG, il pourrait y avoir des thèmes semblables à ceux travaillés en classe entre autres et il faudrait déterminer à quels moments les parents peuvent venir chercher leurs enfants.

Mme Savard comprend les inquiétudes de certains parents vis-à-vis le SDG en fin de journée. Il faut toutefois comprendre que la réalité du SDG en fin de journée VS en

PM est différente. En fin de journée, les élèves quittent à tout moment. En PM, les élèves seront tous présents, donc il sera beaucoup plus facile de planifier des activités éducatives. Il est donc souhaitable de laisser une chance aux éducateurs du SDG qui ont certainement plusieurs idées d'activités à proposer. Ils seront certainement ouverts également aux propositions de leurs pairs et pourquoi pas des parents?

M. Gagnon profite de l'occasion pour indiquer que c'est une belle opportunité pour les parents de s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants.

L'horaire collaboratif est donc **proposé par Mme Valérie Savard**.

Mme Jacinthe Roy-Proulx demande le vote.

9 voix en faveur, 0 voix en défaveur, 1 abstention.

L'horaire collaboratif est donc adopté à l'unanimité.

CÉ-21-22 #6

Le CÉ ayant été convoqué à une séance extraordinaire du CSSPO concernant la définition des bassins des écoles secondaires 041, Mont-Bleu et de l'Île, il est proposé d'ajourner la présente réunion et de poursuivre ce lundi 4 octobre 2021 plutôt qu'à la suite de celle du CSSPO.

Proposé par Mme Valérie Savard

Acceptée à l'unanimité.

CÉ-21-22 #7

Acceptée à l'unanimité.

Fin de la réunion 19h32